

DECLARATION LIMINAIRE DU SE-Unsa CAPD du 12 mars 2019

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs.

Le projet de loi sur la transformation de la Fonction publique a été présenté le 13 février aux organisations syndicales. Avec l'Unsa Fonction publique, le SE-Unsa dénonce le calendrier trop serré et la fragilisation du Service public par un affaiblissement du statut de fonctionnaire.

Sans attendre la fin du *Grand débat*, le gouvernement veut aller vite. Cet empressement se caractérise par un calendrier très resserré pour une adoption au parlement avant l'été. La concertation autour des quatre chantiers (instances, contrats, rémunération, mobilité) n'a pas été menée jusqu'à son terme avec les organisations syndicales. Alors que de nombreux autres dossiers sont en cours, notamment celui des retraites, il est plus que jamais nécessaire de considérer l'ensemble des conséquences et des interactions entre les mesures envisagées.

S'agissant du contenu, la restructuration des instances représentatives du personnel avec une évolution des prérogatives tronque largement les possibilités de défense des dossiers.

Sur la mobilité, des dispositions visant à fluidifier celle-ci pourraient paraître alléchantes, mais les écueils autour des restructurations de services sont inévitables.

Quant au recours aux contrats, son élargissement aux missions permanentes est synonyme de précarisation et mine l'indépendance de la Fonction publique. Le recrutement par voie directe prendra le pas sur le recrutement par concours des cadres de la Fonction publique. Ceci est synonyme, par exemple, de nomination de recteurs et de Dasen émanant du secteur privé.

À l'heure où la loi confiance est en cours d'adoption, où la réforme des retraites se dessine, ce projet de loi pour la transformation de la Fonction publique ne présage rien de rassurant pour les services publics en général et le statut de fonctionnaire en particulier.

Le SE-Unsa alerte sur les conséquences pour l'Éducation nationale. Le Service public dépend du cadre dans lequel les personnels évoluent. Son remodelage en profondeur ne garantit aucune amélioration des conditions d'apprentissage des élèves sur l'ensemble du territoire.

Le mythe de cette école de l'égalité des chances, assénée comme une vérité intangible, a certes la vie dure mais il a aujourd'hui un sérieux coup de plomb dans l'aile. Les citoyens, les parents d'élèves doutent majoritairement de sa capacité à faire réussir le plus grand nombre.

Au SE-Unsa, nous n'avons jamais pensé que pour régler les maux de l'école tout se résumait à une simple affaire de moyens, mais nous savons aussi qu'à force de toujours faire avec moins, on finit par faire moins bien.

A l'issue de la scolarité obligatoire, chacun doit avoir acquis le bagage nécessaire à son insertion professionnelle et sociale ou à une poursuite d'études. Et l'important est bien ce mot « acquis ». Vous le savez, les esprits chagrins, attachés à l'ordre ancien, immobile et rassurant, sont déjà en embuscade. Nous les connaissons. La diversité les dérange, le tri sélectif les arrange. Ils nous disent que tous doivent

pouvoir accéder à la culture, au savoir, que la réussite est leur credo, mais fixent si haut la barre de leurs exigences que seule une élite réduite et souvent socialement dorée peut la franchir.

Les mutations nationales 1er degré ont livré leurs résultats. Le taux de satisfaction de 23.47% en deçà de ceux de 2018. On reste toujours très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis 2010.

Seuls 3 921 des 16 704 participants obtiennent un de leurs vœux. Ces résultats, à un niveau toujours bas, laissent trop de collègues dans l'impasse.

Pour les rapprochements de conjoint avec 4 ans de séparation et plus, le taux de satisfaction baisse autour de 59% et presque 200 collègues n'obtiennent pas de mutation. Plus généralement, les collègues séparés de leur conjoint sont satisfaits à hauteur de 45% : on reste loin des 60% de 2010.

De trop nombreux collègues se trouvent dans des situations urgentes et sont contraints de choisir entre leur métier ou leur famille : le Se-Unsa souhaite la tenue d'un groupe de travail ministériel destiné à étudier les cas les plus problématiques.

Pour le SE-Unsa, les calibrages doivent permettre de mieux équilibrer recrutement et mobilité géographique. Par ailleurs, le logiciel utilisé doit aussi prendre en compte les échanges possibles à l'intérieur d'une même académie.

Pour notre département, nous sommes toujours à la traine : 68 sortants pour 270 demandes.

Pour les non-satisfaits, ce sont à présent les demandes d'exeat-ineat qui s'ouvrent à eux. Notre section départementale continue d'être à côté des collègues pour ces démarches.

Cependant nous restons très inquiets sachant que dans notre département le résultat des permutations est : un solde négatif de -31. C'est pourquoi nous aimerions connaître les critères qui seront retenus pour l'octroi des futurs exeat qui, nous l'espérons, seront nombreux.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Pour le SE-Unsa de l'Ain, Karen Ansberque